

# PLU

## Elaboration



### P 3 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Elaboration du PLU 1-0  
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le  
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le  
Enquête publique  
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

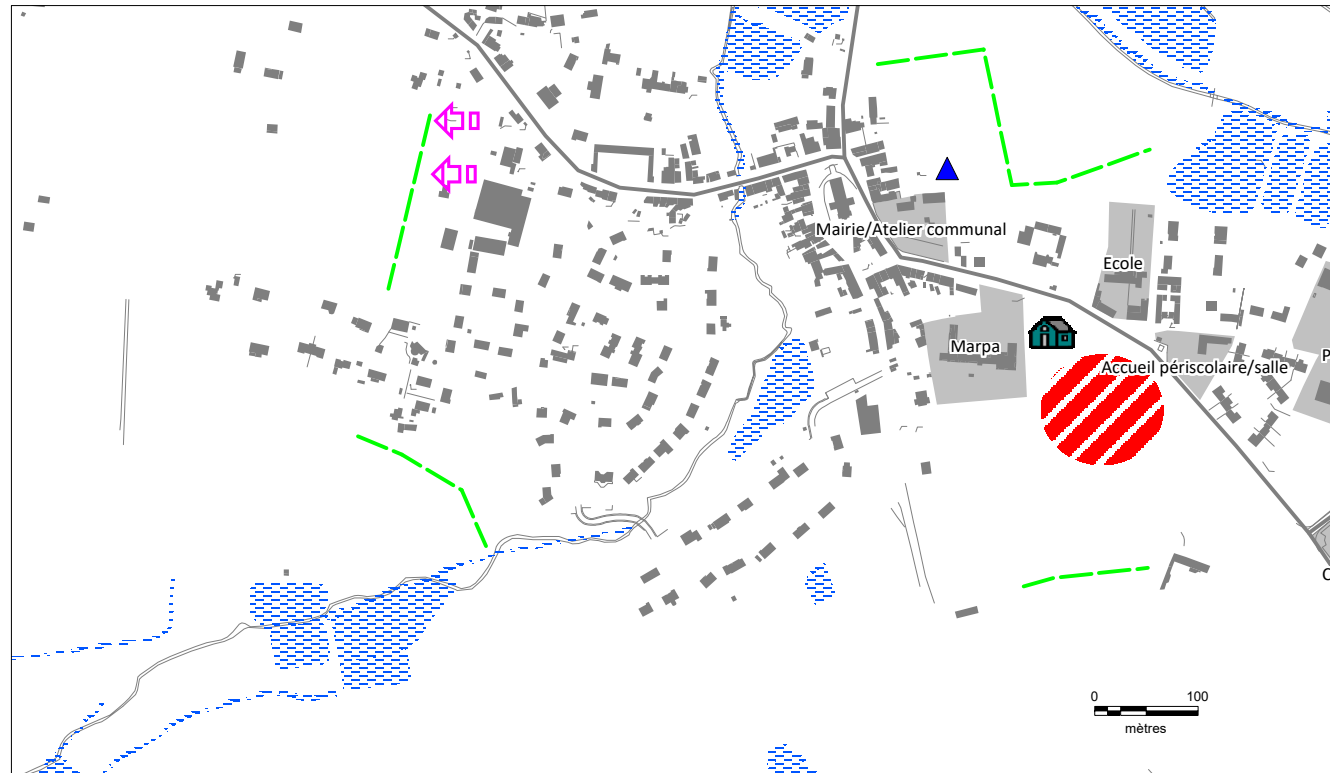
Vu pour être annexé à  
Le Maire :

en date du

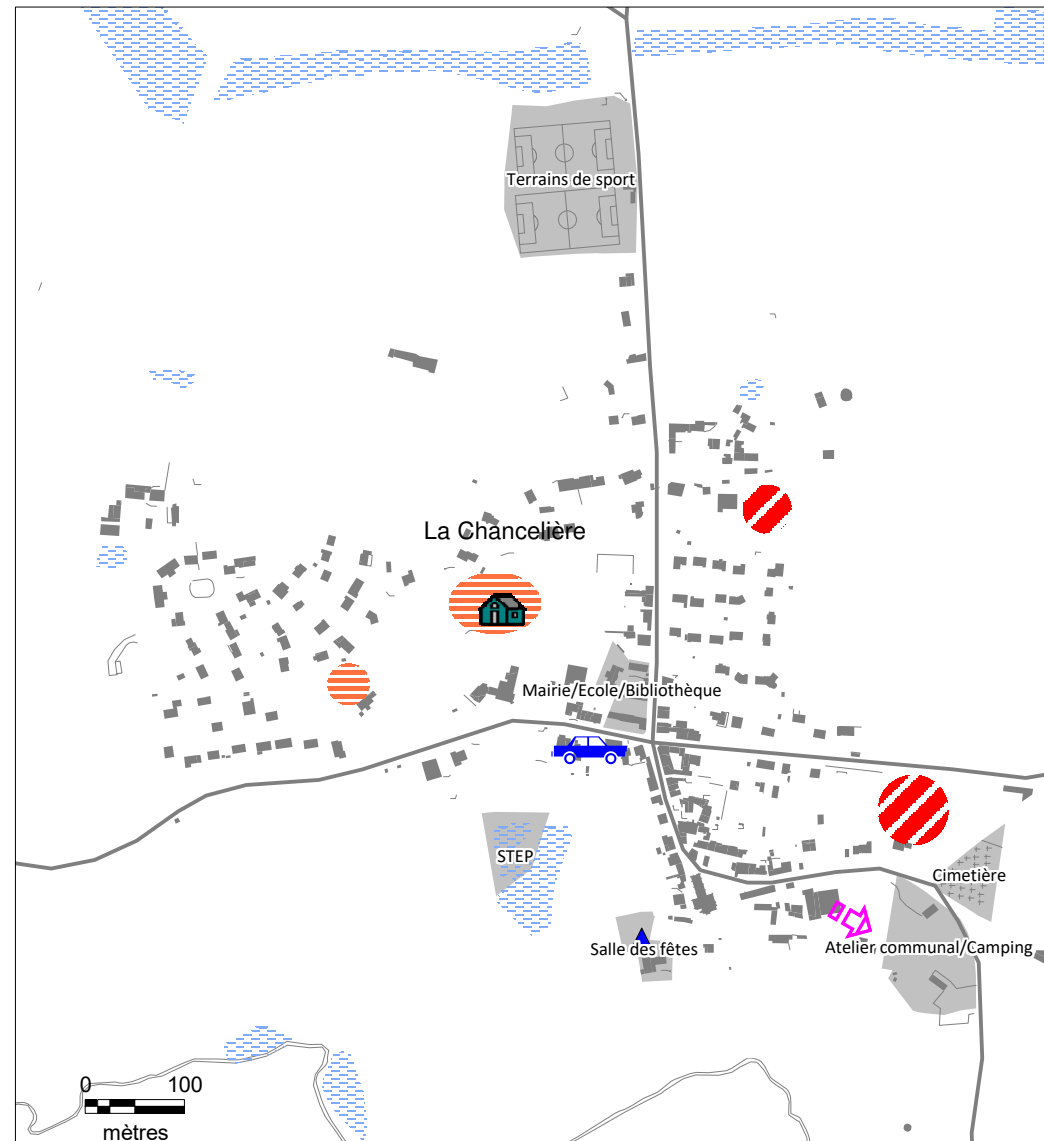


Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocheteau - 44590 DERVAL  
Tél. 02 40 55 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr

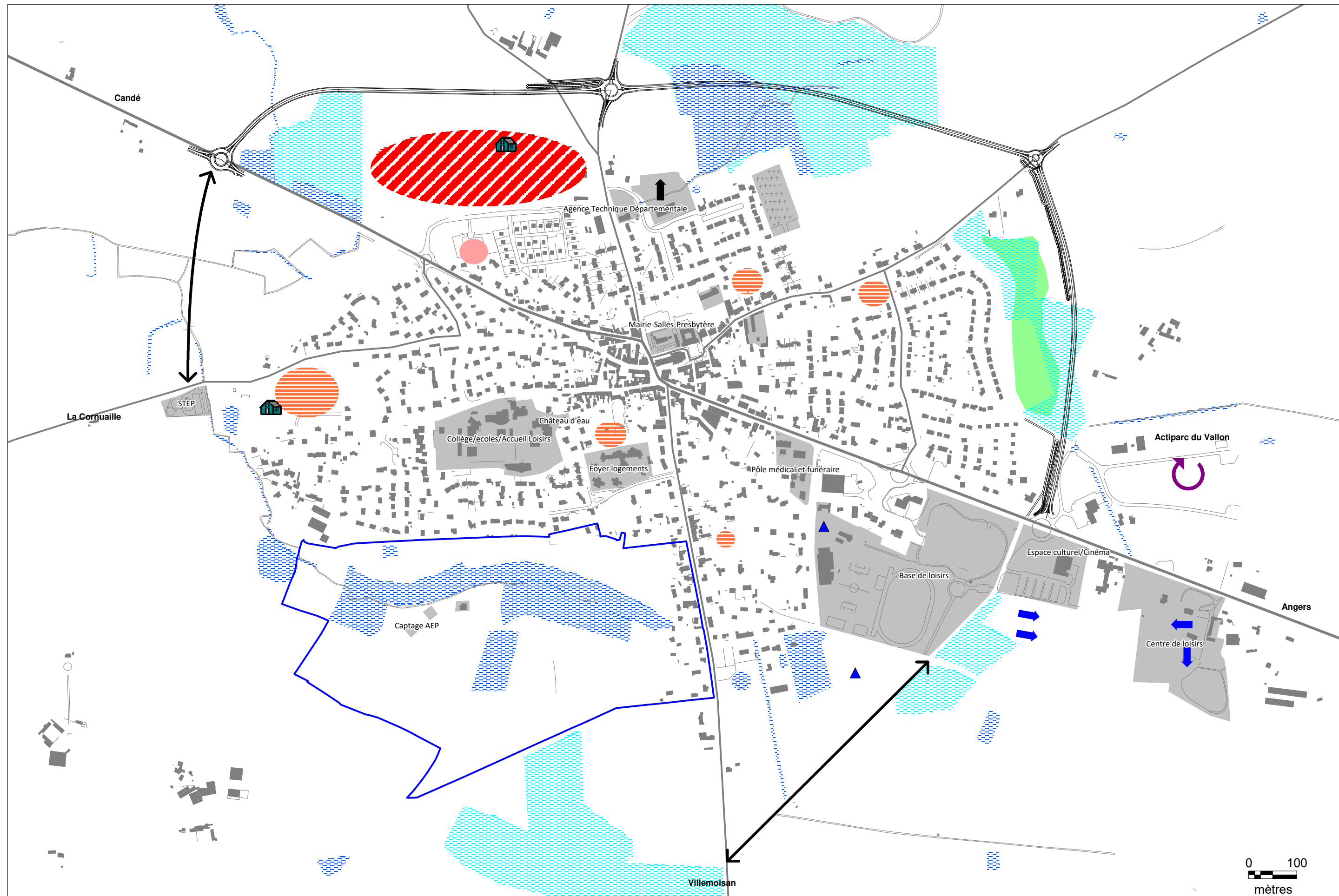
Bourg de la Cornuaille



Bourg de Villemoisais



Agglomération du Louroux Beconnais



#### Légende :

Un développement urbain et une politique d'habitat qui met l'accent prioritairement sur la reconquête urbaine à court terme

1 - La commercialisation des quartiers aménagés

Quelques lots encore disponibles à commercialiser à court terme

2 - La reconquête d'enclaves naturelles

Du court au long termes : la mise en place de nouveaux quartiers associant habitat/activités comptabilibles

3 - Le développement du tissu urbain du court au long terme

La mise en place de nouveaux quartiers associant habitat/activités comptabilibles

4 - La mise en place de logements spécifiques

La création de logements locatifs sociaux

Soutenir la dynamique économique existante

Commercialiser l'Anjou Actiparc du Vallon

Rendre possible une évolution de certaines activités existantes en périphérie d'espaces urbains

Permettre à certaines activités éparées d'évoluer

Le développement de la vie touristique et des loisirs

La conversion de la sablière en base de loisirs

Le renforcement de la polarité de loisirs du Louroux Beconnais

La valorisation du site de la Burelière (Parcabout, salles de réceptions)

Garantir un niveau d'équipement suffisant

La création de nouveaux équipements, ou leur transfert (salle de sports, multi-accueil, salle multifonctions)

Vers une évolutions des ateliers communaux et des locaux technique du Conseil Départemental

La mise en place d'un parc de stationnement

Mobilité et déplacements

Création de la déviation d'agglomération

Création de nouvelles jonctions routières ou confirmation de leur vocation de contournement par des aménagements adaptés

Protéger l' "Environnement", le cadre de vie, préserver et reconstruire le réseau écologique

Protéger les grands sites sensibles au niveaux environnemental et paysager

Protéger les corridors écologiques et les sites de vallées

Préserver les zones humides inventoriées (Inventaire Ouest Aménagement 2013)

Préserver les zones humides prélocalisées par la DREAL

Préserver ou compenser les zones humides identifiées par le Conseil Départemental (projet de déviation)

Intégrer les périmètres de protection du captage d'eau dans la réflexion d'aménagement

Préserver et reconstruire la ceinture verte

Protéger les éléments monumentaux de patrimoine

Secteur à aménager en zone humide (compensation)

Maillage bocager

Bois